

On s'abonne au Bureau du Journal, place de la Boucherie des Terreaux, à l'angle de la rue Lanterne, n° 7, au 2<sup>e</sup> étage.

Chez M. BARON, libraire, rue Clermont, n. 5 ;

Arnaud, cab. lit., g. rue de la Croix-Rousse ;

Au café du Soleil-Levant, rue Tramassac ;

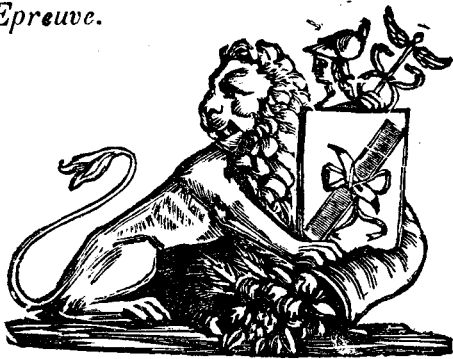
Au café de l'Union, place Bellecour ;

Chez M. FALCONNET, rue Tholosan, n. 6 ;

Chez MM. BONNARD et ROYER-DUPRÉ, papetiers,

rue Fromagerie, n. 5, et rue Longue, n. 14 ;

Et à l'imprimerie du Journal.



Ce Journal paraît tous les Dimanches.  
Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de

1 fr. 25 c. pour un mois ;

3 fr. pour trois mois ;

6 fr. pour six mois,

Et 11 fr. pour l'année.

On ajoutera, pour les frais de poste, 2 cent. par numéro pour le département, et 4 c. hors du département.

Les lettres et paquets devront être affranchis.

# L'ÉCHO DE LA FABRIQUE,

## Journal Industriel et Littéraire de Lyon.



..... De tous les temps  
Les petits ont pâti des sottises des grands.  
LAFONTAINE.

### AVIS.

Les personnes dont l'abonnement est expiré, sont priées de venir le renouveler si elles ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du Journal.

### LYON.

#### DE LA PROHIBITION DES SOIERIES FRANÇAISES EN ANGLETERRE.

Nous avons déjà exposé tout ce qu'a de précaire l'état des relations commerciales de la France et de l'Angleterre ; il est si fragile qu'en ce moment il tient au résultat d'une enquête parlementaire provoquée par les ennemis de la liberté du commerce et les anti-réformistes (les aristocrates).

Le terme fixé par la loi qui permet l'introduction des soieries françaises approche ; la loi sera-t-elle prorogée, renouvelée ou rapportée ? voilà la question : on comprend qu'elle est d'une immense gravité pour nous ; car de sa solution dépend le travail, c'est-à-dire la vie, l'existence de milliers d'ouvriers, et cependant il n'en est pas plus question à Lyon que s'il s'agissait de quelque changement à faire au *coran*.

Est-ce ignorance, légèreté ou indifférence ? nous n'en saurions juger ; c'est peut-être un peu de tout cela ; mais toujours est-il qu'on ne dit rien, qu'on ne fait rien ici qui prouve que l'on comprend le danger que court notre industrie-mère.

La position de l'ouvrier ne lui permet pas de juger les hautes questions commerciales et de s'enquérir de leur solution ; mais les fabricans, les négocians, les propriétaires que ces questions touchent directement ou indirectement, que font-ils ?

Les plus actifs, les plus zélés font, après le domino ou le piquet, du mysticisme constitutionnel dans le juste-milieu, ou du radicalisme dans le mouvement ; mais des intérêts matériels, du travail, de l'industrie, de tout ce qui fait enfin la vie des travailleurs, grands et petits, ils n'y pensent n'y n'en parlent ; on dirait que c'est de l'hébreu pour eux !

Les hommes qui attaquent la loi sur la libre importation des soieries en Angleterre, ont une arme formidable contre la loi et le ministère libéral qui la soutient. Ils disent que c'est être dupes que d'admettre les produits de la France aussi long-temps qu'elle persiste à prohiber ceux de l'Angleterre ; et que puisqu'elle ne veut pas suivre la voie libérale ouverte en sa faveur par l'Angleterre, celle-ci doit en sortir.

A cela, le ministère anglais répond que s'il convient à la France de rester dans la voie absurde et coûteuse des prohibitions, qui font payer au peuple les objets de nécessité ou de luxe beaucoup plus cher qu'ils ne valent, c'est tant pis pour elle ; que si l'Angleterre, par représailles, voulait quitter la voie libérale qui est prouvée avantageuse aux consommateurs pour entrer dans le misérable système commercial de la France, elle serait encore plus blâmable et plus absurde qu'elle ; que d'ailleurs il ne doute pas qu'avant peu la France, comprenant le vice de son système actuel, n'entre largement dans la voie de réciprocité, qui permettra à l'Angleterre d'échanger ses produits contre les siens, autrement que par la voie de la *contrebande*, qui est, en ce moment, le seul moyen qu'elle ait de balancer ses comptes avec la France. Et le ministère ajoute que lorsque la France aura compris les avantages du système libéral, l'Angleterre devra encore baisser tous les droits sur les produits français, afin de multiplier les échanges et les relations d'intérêts qui doivent resserrer les liens d'amitié et d'union des deux grands peuples !

Voilà où en est la question de la prohibition des soieries en Angleterre. Un correspondant bien informé nous écrit que, grâce à la victoire des réformistes, il espère que l'introduction sera momentanément maintenue, mais que ce maintien sera précaire tant que la France n'entrera pas dans la voie de réciprocité.

Dans un tel état de choses, n'eût-il pas été du devoir de nos fabricans de se réunir pour adresser pétition sur pétition au gouvernement, et appuyer énergiquement les démarches qui, à ce qu'on nous assure, ont été faites par notre chambre de commerce.

On répondra qu'à Lyon les réunions sont difficiles et presque impossibles par suite des nuances politiques et surtout de l'isolement dans lequel chacun vit.

Mais nous nous souvenons cependant d'avoir vu des réunions fort nombreuses, dans le but de débattre et de fixer la couleur des *épaulettes* et des *boutons* de la garde nationale ; d'autres au sujet de la *forme du sabre* ; d'autres, avec pétitions, protestations et discours, à propos du *pompon* ou de l'*aigrette* des voltigeurs et grenadiers.

Voudrait-on nous faire croire que les bourgeois ne savent se réunir et s'entendre que lorsqu'il s'agit de niaiseries ou de futilités ? Nous avons trop bonne opinion d'eux ; mais si malheureusement il en était ainsi, alors nous, écho des travailleurs, nous engagerions les ouvriers à se réunir à leur défaut, pour discuter et signer une pétition au Roi. La chose en vaut la peine ! Il s'agit, pour plusieurs branches de notre industrie, et par conséquent pour des milliers d'ouvriers, de vie ou de mort. Le sujet est autrement grave que des boutons, des sabres, des pompons, voire même des aigrettes : il mérite qu'on se dérange et s'en occupe un peu !

### QU'EST-CE QU'UN INDUSTRIEL ?

N'allez pas faire cette question aux patrons de certaines feuilles publiques, ni à ces hommes élevés dans l'opulence, qui n'ont jamais compris qu'il puisse y avoir un état de misère qui dévore les masses, car ils vous répondront qu'un industriel, un prolétaire, est un être envieux du bien qu'il n'a pas ; qu'il saisira toutes les occasions pour changer son état, soit au dépens de l'ordre social, soit aux dépens même de la patrie. C'est un barbare, un ennemi de l'homme, de la propriété. Heureusement que la classe ainsi traitée rit de ces pitoyables épithètes, et n'en suit pas moins le chemin de la vertu.

Nous qui sommes nés au milieu de cette classe laborieuse, qui sommes des travailleurs, nous allons répondre à la question : un industriel est un être attaché par sympathie et par intérêt à la patrie qui l'a vu naître ; il fait tout pour elle, parce qu'il sait que de sa grandeur, de sa prospérité dépend son bonheur personnel, et que si cette patrie est asservie, malheureuse, il sera, à son tour, asservi et malheureux. De là viennent les grands sacrifices des masses pour le pays, et le sang du peuple prodigué par lui-même dans des jours de malheurs.

Un industriel n'est point ambitieux, il se contente de peu, et c'est du fruit seul de son travail qu'il attend sa subsistance et celle de sa famille ; il ne demande rien au monde qu'un gain assez élevé pour pouvoir se parer de la misère et vivre comme le doit une créature humaine. On ne le voit point se jeter dans les coteries, dans les partis et changer de couleur selon le vent prospère, pour obtenir des emplois, des rubans, et cependant l'industriel à une âme aussi élevée que tel et tel dignitaire, et aurait peut-être plus de fidélité. Mais il comprend sa position ; il sait que son atelier ennoblit autant que les salons, et qu'il vaut mieux vivre du produit de sa navette ou de son rabot, que des *rogneries* de protocole. D'ailleurs, l'industriel sait qu'il est indispensable à l'organisation sociale, qu'alimentant par le produit de ses mains tous les marchés de l'univers, il est utile non-seulement à ses concitoyens, mais encore à tous les hommes en général. C'est dans ce but qu'il cherche les nouvelles découvertes, qu'il cherche à perfectionner les anciennes, pour donner plus d'éclat à cette industrie qui l'ennoblit et qui l'élève, selon tous les êtres raisonnables, au rang le plus distingué de la société.

Sans doute, l'industriel, quoique ami de l'ordre et de

la paix, murmure quelquefois, et quoique constant dans ses souffrances, il lui échappe quelques plaintes ; mais sont-elles injustes ces plaintes ?..... L'homme qui travaille jour et nuit, qui épuise son talent et sa santé à la confection des tissus ou des ouvrages plus pénibles encore, pour enrichir une classe déjà assez heureuse par sa position, ne mérite-t-il pas qu'on cherche tous les moyens pour qu'il puisse avoir un peu d'aisance ? pour qu'il puisse se chauffer, se vêtir lui et ses enfants ? car il ne demande pas à thésauriser, son ambition ne va pas jusque-là ; mais au moins qu'il ait le nécessaire, qu'il ne soit pas dénué de tout ; qu'on ait des égards pour prix de sa patience, et qu'on ne le laisse jamais dans la possibilité de voir ses enfants lui demander du pain sans pouvoir leur en donner.

L'industriel est reconnaissant ; c'est toujours avec enthousiasme qu'il proclame le nom de celui qui est généreux envers lui. L'ingratitude est pour lui un monstre ; et de son cœur ne s'effacent jamais les noms de ceux qui se sont bien conduits envers lui : voilà l'industriel. Voilà ces hommes qu'on a montrés, sans rougir, comme les ennemis de l'ordre public, comme des hommes dangereux ne rêvant que le pillage pour monter au niveau des hommes de la propriété. Parler ainsi de 30,000,000 d'individus dans un seul état, c'est mettre en doute le repos de la société ; c'est provoquer une affreuse dissolution... Heureusement que ces 30,000,000 de prolétaires sont plus raisonnables et plus vertueux que ceux qui, cachés derrière des coffres-forts, osent les insulter. Heureusement qu'ils savent que s'ils sont utiles à l'ordre social, il faut aussi des hommes *faisant travailler* ; que sans cette classe, il n'y aurait plus que chaos. Et malheur ! malheur ! si les prolétaires méconnaissaient ces grandes vérités.

A. V.

### LE GÉNÉRAL LAMARQUE.

Le secrétaire du général adresse la lettre suivante aux journaux patriotes de Paris :

Monsieur,

J'accomplis un douloureux devoir en vous adressant quelques détails sur la maladie et les derniers moments du général Lamarque : cette page termine dignement une carrière si glorieusement parcourue, et comme celle de Foy, Manuel et Benjamin Constant, abrégée par la fatigue des luttes parlementaires.

Depuis le commencement de la session, les amis du général remarquaient dans sa santé une altération sensible ; ce fut au sortir de la séance du 9 avril qu'il tomba frappé d'une affection présentant les symptômes de l'épidémie régnante ; on se rappelle avec quelle chaleur, avec quelle énergie le général avait combattu la loi contre les réfugiés étrangers, et cette déplorable discussion a puissamment contribué à développer le germe de la maladie qui l'a conduit au tombeau. Son ambition était de mourir en combattant pour la France. Il regrettait de n'avoir pas été emporté par un boulet de Wagram. Que son ombre se console, c'est pour la France, c'est sur un autre champ de bataille, non moins glorieux, qu'il a épuisé les sources de la vie.

Dès les premiers jours de sa maladie, le général sentit qu'elle en serait le dénouement, et, tant que dura cette longue et pénible agonie, il montra pour les amis qui l'entouraient, cette sensibilité exquise qui ne peut être bien appréciée que par ceux qui ont vécu dans son intimité. Mais, s'il accordait quelques moments aux souvenirs d'amitié, aux affections de famille, son imagina-

tion était constamment préoccupée de l'avenir et des intérêts de la France.

Malgré les souffrances dont il était déchiré, plusieurs fois par jour il demandait des nouvelles politiques. Lorsqu'il apprit l'avènement du duc de Wellington au ministère, il laissa échapper ces paroles : *Ce Wellington, je suis sûr que je l'aurais battu.* Ce n'était pas la première fois que le général exprimait cette pensée, il avait étudié le général anglais, et, depuis la révolution de juillet surtout, il avait souvent émis le vœu de se trouver en face de lui, il avait la conscience de ce qu'il pouvait faire; poursuivi long-temps par la jalousie tracassière d'une des célébrités de l'empire, relégué souvent sur un théâtre trop étroit pour son génie militaire, il aspirait au moment de justifier le jugement de Napoléon, qui ne l'apprécia qu'au jour que sa fortune l'avait abandonné.

A l'approche d'une de ses crises, pendant lesquelles il sentait la vie prête à lui échapper, le général se fit apporter l'épée qui, l'année dernière, lui avait été décernée par les officiers des cent-jours : *« Mes bons, mes fidèles officiers des cent-jours me l'ont donnée, dit-il en l'embrassant avec émotion, je ne m'en servirai plus. »*

J'ai recueilli aussi ces paroles qu'il adressa à son excellent ami le docteur Lisfranc :

*« Mon bon Lisfranc, vous me connaissez, vous savez que je ne crains pas la mort; mais j'emporte en mourant le regret de n'avoir pas assez fait pour mon pays; j'étais encore jeune, j'avais assez de force pour lui rendre des services; j'ai la conviction que je pouvais lui être utile, les destins ne le veulent pas! »*

Il exprima la même pensée à M. Dumoulin, qui était son compagnon d'exil, en lui disant : *« Je pars, et j'emporte avec le regret de n'avoir pas vengé la France de ces indignes traités de 1814 et de 1815. »*

Le général se sentant mourir, voulut donner son adhésion au compte-rendu de ses collègues : les journaux ont déjà publié les détails de son entrevue avec M. Laffitte; l'adhésion d'un tel homme, dans un tel moment, n'est pas un acte d'opposition, c'est une sentence : le pays l'appréciera.

A partir de ce moment, la faiblesse du général devint extrême, il rappela cependant ses forces pour faire ses adieux au général Excelmans : *Je meurs,* lui dit-il en lui serrant la main; et comme le général Excelmans cherchait à le détourner de cette idée : *« Eh! qu'importe, répliqua-t-il avec toute son énergie, qu'importe, pourvu que la patrie vive! »*

Lors même que le général eut perdu sa connaissance, ce mot de patrie errait encore sur ses lèvres; il le prononça une dernière fois à dix heures et un quart; à onze heures il avait cessé de vivre.

Plusieurs fois le général a manifesté le désir que son corps fût transporté à la chapelle d'Eyres, dans les Landes, auprès du cercueil de son père; il a réitéré deux fois cet ordre à son fils, et a voulu obtenir de lui la promesse formelle que cette volonté dernière serait exécutée; les amis du général, qui auraient pu désirer voir son tombeau occuper une autre place, sentiront tout ce qu'il y a de sacré dans ce vœu du général Lamarque mourant : ils le respecteront.

La famille du général me charge de donner un témoignage public de reconnaissance aux médecins qui l'ont soigné : s'il avait été humainement possible de conserver ses jours, leur talent, leur zèle, leur accord constamment unanime, l'auraient fait.

Ces médecins sont MM. Broussais, Fouquier, Lisfranc, Renaudin et Lespès.

*Le secrétaire du général Lamarque, J. V. LAVALLEE,*

### FUNÉRAILLES DU GÉNÉRAL LAMARQUE.

Je viens d'être témoin d'une fête dont rien n'égalerait la grandiose, la simplicité, la pompe vraiment nationale. Tout Paris, ou du moins pour être vrai, toute la population virile de Paris, 150 à 200,000 hommes accompagnant la dépouille de Maximilien Lamarque, couvre la vaste étendue de plus d'une lieue qui sépare la Madeleine de la place de la Bastille.

Dès huit heures du matin, malgré une pluie battante, dans tous les quartiers de Paris, et de meilleure heure dans la banlieue, des groupes de gardes nationaux, de citoyens, d'ouvriers, d'étudiants, s'étaient formés, et par pelotons de 10, 20, 100, 200, s'avançaient par différents chemins vers la rue St-Honoré, entre la place Vendôme, le boulevard et les Tuileries, sur la place de la Révolution, et quand cette vaste enceinte n'a plus pu contenir la foule, dans les Champs-Elysées, sur le quai de la Terrasse du bord de l'eau, dans la rue de Rivoli.

Des groupes de généraux, parmi lesquels on distinguait les remarquables figures des Excelmans, des Hulot, des Sourdis; les maréchaux Clauzel et Gérard; les députés présents à Paris, parmi lesquels j'ai vu, avec quelque surprise, MM. Viennet, Ch. Dupin, Las-Cazes fils, et autres déserteurs des principes auxquels Lamarque était resté fidèle.

Quelques pairs de France, notamment le général Flahaut, ambassadeur à Berlin, le marquis St-Simon, le prince de la Moskowa, ont pris place de bonne heure dans la maison mortuaire. Les réfugiés polonais, espagnols, italiens, conduits par MM. Romarino, Lelwell, Saldanha, Bowring, stationnaient sur l'emplacement voisin de la Madeleine; les députations des Ecoles, ou plutôt les Ecoles en masse avec leurs draqueurs, étaient sur la place de la Révolution mêlées aux gardes nationales de Paris et de la banlieue.

Comme grand cordon de la Légion-d'Honneur, Lamarque avait droit à l'escorte militaire d'un bataillon d'infanterie. Un certain nombre d'officiers de la garnison de Paris, ses vieux compagnons d'armes, s'étaient joints spontanément au convoi; mais les troupes étaient consignées par ordre supérieur; aucun simple soldat, excepté ceux de l'escorte, ne figuraient dans le cortège.

Le convoi s'est mis en marche à midi, dans le plus grand recueillement. Une violente pluie d'orage survenue en ce moment n'a point arrêté sa sortie.

Au moment où le char funèbre a dépassé la porte de la maison mortuaire, les chevaux ont été spontanément dételés, des traits et des bricoles ayant été imprévisés dans la boutique d'un marchand du coin du Bazar-St-Honoré, cent cinquante personnes, étudiants, décorés de juillet, invalides, se sont mis à traîner le char, autour duquel étaient rangés à droite MM. Laffitte et Châtelain, rédacteur du *Courrier Français*, Mauguin et un élève de l'Ecole de droit; à gauche, MM. Lafayette et un décoré de juillet, Clauzel et un invalide. Deux commissaires en chef, membres de la chambre des députés, suivaient immédiatement.

M. Louis Lamarque, fils de l'illustre mort, et l'un de ses neveux, conduisaient le cortège; derrière eux venaient les membres des deux chambres et les officiers de l'armée auxquels avait demandé de se joindre un colonel anglais, en habit rouge, à jambe de bois, conduit par le général Daumesnil, à jambe de bois comme lui.

Les officiers des cent jours, dont Lamarque avait si énergiquement défendu les droits, venaient immédiatement, quelques-uns avec les vieux uniformes de Brienne et de Waterloo; puis les condamnés politiques sous la restauration, dont la révolution de juillet n'a ni indem-

4  
nisé les pertes, ni réparé l'infortune; puis les réfugiés étrangers, portant à côté d'un drapeau noir leur drapeau national, et la cocarde tricolore unie à la cocarde de leur patrie. Romarino, Lelewell, Sierawski conduisaient les Polonais; Saldanha, les Portugais; Florès Estrada, ancien ministre des Cortès, les Espagnols; Sercognani, les proscrits de la péninsule italique. Rien n'était plus touchant que le deuil de ces hommes, la plupart sous la livrée d'une misère profonde, supportée avec dignité.

Les blessés de juillet, les décorés de juillet venaient ensuite, divisés comme les corps précédents par pelotons de trois rangs, ayant chacun leur commandant improvisé.

La garde nationale fermait la marche, l'artillerie en tête au grand complet; chacun portait un bouquet d'immortelles à son schako et le crêpe au bras; un très-petit nombre de gardes nationaux à cheval se sont présentés, mais les légions de la garde à pied formaient un cortège immense dont le déploiement sur le boulevard a duré plus de 2 heures 3/4. J'ai vu une compagnie entière de la 5<sup>e</sup> légion, dont les chasseurs tenaient chacun une couronne d'immortelles; d'autres ornaient leurs schakos de feuillages de saule.

Entre les six premières et les six dernières légions ont pris place les gardes nationaux de la banlieue; des députations de 50 à 60 hommes indiquant qu'ils venaient de Corbeil, d'Essonne, de Lonjumeau, de Beauvais (16 lieues de Paris).

Puis une grande quantité d'invalides qui avaient servi sous les ordres du général, et qui pleuraient.

Enfin des corporations d'ouvriers, de teinturiers, de brasseurs, de chapeliers, avec leurs drapeaux et leurs devises, marchaient au milieu de la garde nationale et de la société des *Amis du peuple*.

Le convoi était fermé par les élèves des écoles de droit et de médecine au nombre de plus de cinq mille, tous portant au chapeau une branche de saule et une cocarde tricolore, et au bras un large crêpe.

Quand la tête de colonne du convoi s'est trouvée sur le boulevard des Capucins, en face de la place Vendôme, les cris : *A la Colonne! à la Colonne!* se sont fait entendre, et on y a traîné le corbillard qui a fait le tour du monument.

Le char funèbre est arrivé à 4 heures sur la place, en avant du pont d'Austerlitz; là une foule immense l'attendait, couvrant le pont, les quais du canal de la Bastille et les deux rives du fleuve. Le cercueil a été déposé sur une estrade.....\*

MM. Lafayette, Lafitte, Odilon - Barrot, Clauzel, Romarino, Lelewell, et d'autres étrangers doivent prendre successivement la parole.

#### AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Dans une série d'articles vous avez traité les impôts directs et indirects, mais vous l'avez fait d'une manière générale, c'est-à-dire, *en grand*. Si vous voulez m'accorder une place dans votre estimable journal, je me propose de traiter l'impôt indirect *en petit*, et de démontrer tout ce qu'il a de vexatoire et d'odieux pour une nation civilisée. Je commence par les droits réunis. Peut-on concevoir que dans une nation où le domicile de chaque individu est inviolable, où il faut un ordre de la haute magistrature pour qu'on puisse faire des fouilles à domicile quand il y a prévention de crime; peut-on concevoir que deux employés, sans ordre et à toute heure du

jour, aient le droit de vous faire ouvrir votre porte et puissent fouiller jusque dans le coin le plus caché de votre ménage? jusque dans votre lit, dans votre garde-robe, pour voir si vous n'avez pas quelques bouteilles cachées? pourtant nos lois garantissent l'inviolabilité de domicile, et deux employés peuvent se moquer de la loi. Les hommes, d'après la constitution, sont égaux devant cette loi, et un marchand débitant de vin est obligé d'ouvrir sa porte aux argus du fisc, tandis qu'un marchand toilier peut la leur fermer au nez.

J'arrive aux droits d'octroi! Ici tout est mesquin, pitoyable, déshonorant, autant pour l'exercant que pour l'exercé. J'ai souvent resté le matin des heures entières aux barrières de la ville, mon cœur se soulevait de tout ce que je voyais. Là, plus de liberté; tout citoyen est soumis à l'examen d'un employé, qui souvent n'est pas très-civil. Il ne faut pas passer une barrière sans s'arrêter si vous avez le moindre panier au bras, car l'inexorable commis vous court après et vous met la main dessus, ni plus ni moins qu'un agent de la police. Malheur à la personne pour qui la nature aura été ingrate, si elle a le moindre défaut sur son corps, une main profane vient, sans pitié, s'assurer si ce n'est pas de *contrebande*.... Mais ce qu'il y a de plus révoltant, c'est de voir comme l'on interprète le tarif de droit d'entrée souvent contre un malheureux qui porte une poignée de paille, contre un habitant de la campagne qui porte à la ville une poignée de bruyère que l'ouvrier achète pour éclairer son feu. Eh bien! n'y eût-il que deux brins de bruyère, le tarif est de cinq centimes, et les travailleurs payent tout cela, s'ils ne veulent pas se contenter de pain sec et s'ils ne veulent pas grelotter de froid. Mais aussi il y a compensation: dans le même temps qu'on arrête ainsi ceux qui viennent ravitailler la ville et qu'on les soumet à une perquisition inquisitoriale; passe, sur un beau cheval, un fashionable, le commis qui se trouve devant lui s'empresse de faire place, car il se connaît en beau monde; il a des *sacoches* à sa selle, elles paraissent bien garnies, mais le commis ne dit rien, parce que le fashionable peut être un homme important. C'est pourtant là où l'impôt devrait frapper! le luxe et rien que le luxe!... Mais malheureusement ceux qui votent les impôts préfèrent le luxe au bonheur des masses, et peu leur importe que les travailleurs meurent de faim et de froid, pourvu que leurs chevaux ne manquent de rien, pourvu que leurs voitures aient de la fraîcheur et que leurs domestiques fassent bien le service!

Espérons que, dans un siècle de progrès comme le nôtre, de pareils droits disparaîtront, car ils sont tout-à-fait en opposition avec nos lois comme avec nos mœurs.

Agréé, etc.

K., un de vos abonnés.

#### AU MÊME.

Monsieur,

Je ne saurais manquer de signaler à nos concitoyens la générosité du sieur Martin, fabricant, rue Clermont, qui, pour soulager l'infortune de la classe industrielle, offre de monter des mandarines en 400, trois fils, en dent coton filé et tissé, deux bouts coton, bien confectionnés et forte réduction, au prix de *vingt-cinq centimes* l'aune.

Les bienfaits d'un homme aussi libéral ne peuvent que faire le bonheur de la classe ouvrière.

Agréé, etc.

RATIGNY.

#### ÉCOLE LAMARTINIÈRE.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon s'est occupée de Lamartinière dans deux séances. A la

première, qui eut lieu mardi 29 mai, M. Gronier a attaqué vivement le projet de la commission, d'abord comme étant en opposition avec le testament du major-général Martin; ensuite comme proposant un fort mauvais emploi des fonds légués par ce Lyonnais philanthrope.

M. Tabaraud a parlé avec autant de désintéressement et peut-être avec non moins d'éloquence que Cicéron, *pro domû suâ*, à la seconde séance, qui s'est tenue mardi 5 juin.

M. Chapuy de Montlaille a défendu l'internat, supprimé par la commission; il a voulu prouver que sans internat il n'y aurait d'abord point d'éducation, ensuite seulement instruction superficielle.

M. le docteur Desgolière, qui d'abord avait été partisan de l'internat, a expliqué les motifs de son changement d'opinion. Le principal de ces motifs est le peu de ressource qui reste à Lamartinière après l'acquisition municipale du claustral des Augustins; acquisition qui dévore plus de la moitié du trésor que Claude Martin avait légué aux pauvres.

M. le docteur Richard de la Prade a pris occasion de l'aveu de son confrère, pour s'élever avec force contre les empiétements, les dilapidations de l'ancienne administration municipale; il a soutenu que l'acquisition absurde et ruineuse devrait être regardée comme non-avenue, et le claustral rester pour le compte de la ville.

M. Tabaraud a répondu dans une improvisation plus aventureuse que logique, tant à M. Chapuy de Montlaille qu'à M. Richard de la Prade.

La discussion sera continuée mardi prochain, et probablement elle se prolongera encore. Dans tous les cas, l'académie manquerait d'une manière grave à ce qu'elle doit au public, si elle fermait la discussion, si elle prononçait sur la question qui l'occupe, avant d'avoir jugé le concours qu'elle-même a ouvert pour le meilleur mémoire sur l'organisation de Lamartinière. Les mémoires qu'on lui destine, et nous savons qu'il y en a plusieurs, ne seraient, s'il nous était permis d'user d'une expression peu académique, mais qui rend bien notre idée, que de la moutarde après dîner. (Communiqué.)

Note du Rédacteur. — L'académie, investie de pleins-pouvoirs par M. le major-général Martin, devient, par ce fait, tutrice de ceux pour qui sont destinés les bienfaits de notre généreux compatriote. Il nous semble que puisque l'académie avait ouvert un concours, où des hommes consciencieux et désintéressés pouvaient, par leurs lumières, l'aider dans l'organisation dont elle s'occupe; il nous semble, disons-nous, qu'elle eût dû attendre, pour délibérer, que les mémoires fussent présentés.

Nous sommes persuadés que l'académie ne demande qu'à remplir religieusement les vœux du testateur; mais, encore une fois, elle ne doit rien précipiter. Nous nous garderons bien, nous, simples journalistes, de prononcer sur telle ou telle organisation; mais nous disons seulement que celle qui fera le plus d'heureux sera la meilleure.

Veut-on l'explication des révolutions, des émeutes, des épidémies, la voilà, non point en mots pompeux, mais en chiffres exacts: elle se trouve dans l'évaluation de la somme des produits du sol et de toutes les industries en France, avec la fixation de la quotité moyenne à chacun des membres de la communauté.

Revenu net de toutes les propriétés financières . . . . . 1,531,508,000 fr.  
Excédant du produit brut, ou re-

venu de tous les agens de la culture, y compris les produits immédiats, tels que chevaux, bestiaux, laines, laitages, etc. . . . . 3,118,770,000 fr.

Revenus, salaires ou bénéfices de tous les agens de commerce et de l'industrie, y compris toutes les professions, autres que celles salariées par le gouvernement. . . . . 1,746,511,000

Total des revenus généraux avant le prélèvement de l'impôt des octrois, etc. . . . . 6,396,789,000

Supputation de la population du royaume au 1<sup>er</sup> janvier 1819. . . . . 32,252,000 ames.

La somme totale des revenus, répartie sur le chiffre de la population, donnerait donc pour chaque individu 198 fr. 33 c. par an, ou 54 c. par jour, si tous les revenus n'étaient pas soumis au prélèvement des impôts. Cette somme n'étant pas également répartie, on peut, pour représenter toutes les nuances de richesse ou de misère, diviser la population en douze classes, dont les six premières ne comprennent que 2,252,000 individus, et les six autres 30,000,000, savoir :

CLASSES	NOMBRE D'INDIVIDUS.	REVENU TOTAL.	PAR TÊTE.	PAR TÊTE et PAR JOUR.
1. NON	152,000	608,000,000	4,000 <sup>f</sup> »	10 <sup>f</sup> 96 <sup>o</sup>
2.	150,000	375,000,000	2,000 »	6 85
3.	150,000	150,000,000	1,000 »	2 74
4.	400,000	240,000,000	600 »	1 64
5.	400,000	160,000,000	400 »	1 10
6.	1,000,000	350,000,000	350 »	» 96
7.	2,000,000	600,000,000	300 »	» 82
8.	2,000,000	500,000,000	250 »	» 69
9.	3,500,000	700,000,000	200 »	» 55
10.	7,500,000	1,125,000,000	150 »	» 41
11.	7,500,000	900,000,000	120 »	» 33
12.	7,500,000	688,789,000	91 84	» 25
	32,252,000	6,396,789,000		

Il résulte de ce relevé que 22,500,000 personnes formant les trois dernières classes, sont réduites à pourvoir à toutes les nécessités de la vie avec huit sous, six sous et demi et cinq sous par jour. On en concevrait difficilement la possibilité, s'il n'était prouvé que 7 millions et demi de Français ne mangent que peu ou point de pain; que l'orge, le seigle, la bouillie de sarrazin, les châtaignes, les légumes secs, une médiocre quantité de pommes de terre et de l'eau, sont les seuls moyens d'existence de cette partie de la population, qui est réduite à se chauffer de chaume et de bruyère.

(Extrait des Connaissances utiles.)

**DE L'ÉGALITÉ SOCIALE.**

(3<sup>me</sup> ET DERNIER ARTICLE.)

Ce qui augmente ma confiance, c'est l'esprit général des nations qui se monte de plus en plus sur le ton de la raison; c'est le progrès des connaissances, c'est ce fleuve immense qui grossit tous les jours et qu'aucune puissance ne peut se flatter d'arrêter, c'est cette soif de l'instruction, etc.

BOULANGER, *L'Antiquité dévoilée.*

J'ai promis de parler de la NOBLESSE DES PROFESSIONS; je vais remplir ma tâche, le cœur ne me faillit point, mais

je crains de n'être pas à la hauteur de mon sujet, car il s'agit d'aborder franchement une question grave, de faire main-basse sur des préjugés fortement enracinés, et qui pour être détruits auront besoin d'être encore long-temps attaqués par le bélier de la presse. Je l'oserai. Que cette page écrite par un prolétaire et pour les prolétaires, témoigne de ma bonne volonté et de mon courage, en même temps qu'elle témoignera de mon impuissance.

Rappeler les hommes au respect d'eux-mêmes, les inviter à un *agape* (1) universel, tel est le but que je me suis proposé en proclamant le dogme de l'ÉGALITÉ SOCIALE. Trop long-temps tyrans ou sujets, riches ou pauvres, puissans ou faibles, ils ont oublié leur dignité. Trop long-temps, pour me servir d'une expression vulgaire qui rendra mieux ma pensée, ils ont été *enclumés ou marteaux*.

La société ne fut pas toujours constituée telle que nous la voyons; l'homme libre, mais sauvage, ne connut d'abord que les lois de la famille. L'Orient est plein du souvenir des patriarches ou pères de famille. A la famille succéda la tribu qui est la réunion de plusieurs familles, les tribus en s'agglomérant formèrent les castes, en se divisant elles formèrent les nations. L'esclavage fut le résultat du combat livré par les tribus entr'elles. La domesticité, esclavage volontaire, fut le refuge de la faiblesse contre les attaques de la force. Des rapports de l'homme libre avec l'esclave et le domestique sont nés la richesse et le patriciat. Jésus-Christ a détruit l'esclavage, et c'est en ce sens qu'il dit à Pierre : *Je suis pêcheur d'hommes*. La révolution française a mis hors de cause le patriciat ou la noblesse; la charte en parle pour mémoire seulement. Il ne reste plus que la richesse et la domesticité. La première éprouvera bientôt le sort de la noblesse, et la seconde est devenue inutile depuis qu'un pouvoir supérieur, LA LOI, protège le faible contre l'homme fort et puissant.

Aujourd'hui il m'est permis de poser cette question : si l'homme riche par l'effet du hasard marche l'égal de l'homme noble, par un autre effet du hasard, pourquoi l'homme qui est pauvre, toujours par un effet du hasard, ne marcherait-il pas leur égal à tous deux ? et cette question, il m'est permis de la résoudre dans le sens de l'égalité.

Il n'y a plus que des citoyens. C'est sans aucune distinction que les fonctionnaires sont pris parmi eux.

Citoyens fonctionnaires et citoyens non-fonctionnaires, voilà la société française au 19<sup>me</sup> siècle. Les premiers sont ce qu'on appelle en termes généraux le GOUVERNEMENT, les seconds forment le PEUPLE.

Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ? c'est le citoyen qui, à titre onéreux ou gratuit, exerce un pouvoir, remplit une charge quelconque dans la société.

Dans cette échelle sociale qui commence à l'indi-

(1) Banquet commun des premiers chrétiens et dont l'Eucharistie n'est qu'une très-faible représentation.

vidu qui, sous le nom de *roi, président, consul* ou autre analogue, est investi du pouvoir exécutif, suprême, et finit à cet autre qui, sous le nom de *soldat*, protège la cité, il existe une hiérarchie nécessaire, mais subordonnée à l'exercice des fonctions; car, après leur accomplissement, l'égalité reprend son empire et tous ces fonctionnaires redeviennent simples citoyens. Comme fonctionnaires ils avaient un costume, des insignes qu'ils déposent en rentrant dans la vie privée.

( La suite au prochain N<sup>o</sup>. )

Les ouvriers fabricans de tulle ont formé une société dans le but d'extirper un abus odieux. Depuis long-temps, dans cette branche d'industrie, une manœuvre frauduleuse avait été établie par les fabricans sur la longueur des écheveaux ou flottes; une ordonnance ministérielle en avait fixé la longueur à 5,000 mètres. Mais les fabricans avaient éludé l'ordonnance et peu à peu étaient parvenus à faire monter les écheveaux à la longueur de 5,600 et même 5,900. La société a pour but de faire cesser cette fraude et de faire prendre en contravention tous ceux qui s'écarteraient de la longueur fixée par le rescrit ministériel. Nous pensons que l'autorité approuvera la formation de cette société, qui d'ailleurs n'a d'autre but que celui que nous venons d'indiquer.

Partisans des associations légales, nous souhaitons que les ouvriers fabricans de tulle aient de nombreux imitateurs, afin de faire disparaître tous les abus qui rongent la classe ouvrière.

D'après des rapports que nous ont fait plusieurs maisons de commerce, il est arrivé quelques Anglais pour faire des achats en soierie. Il serait à désirer que ces commandes donnassent un peu d'activité à nos manufactures, et un peu d'espoir à nos artisans. Espérons que les troubles de Paris qui avaient arrêté les achats, étant terminés et la tranquillité rétablie, des commandes nouvelles seront faites et qu'on remontera beaucoup de métiers qui sont couverts et dont le nombre est malheureusement trop grand.

## VARIÉTÉS.

LE JOURNALISME ET LA POPULATION.

D'après les documens les plus exacts possibles, on a calculé que la population répandue sur toute la surface du globe, s'élevait à 757,000,000 d'ames; et que le nombre des journaux qui se publient dans les quatre parties du monde, y compris l'Océanie, s'élève à 3,168. L'Asie, qui est la partie du monde la plus peuplée, car elle contient 590,000,000 d'habitans, ne publie que 27 journaux, dont 9 appartiennent à Calcutta. L'Europe, qui contient une population de 227,700,000 ames, publie 2,142 journaux. Sur ce nombre, 490 paraissent en France; et 483 dans les Iles britanniques dont la population est pourtant d'un tiers moindre que celle de la France.

La confédération germanique, qui renferme 15,600,000

habitans, publie 305 journaux; la Prusse, qui a à peu près la même population, en publie 288; la Russie et la Pologne, 48; la Hollande, 150; la confédération suisse, 30; la Suède et la Norvège, 82; le Danemark, 80; l'Espagne, dont la population est la même que la confédération germanique, 13,900,000 ames, ne possède que 12 journaux; le Portugal, 17; les Deux-Siciles, 1; les états du Pape, 6.

L'Amérique, dont la population s'élève à 39 millions d'ames, a 978 journaux, dont 840 paraissent dans les Etats-Unis. La confédération mexicaine, avec une population de 7,500,000 ames, ne publie que 28 journaux; le Brésil qui a 5,000,000 d'ames, n'en possède que 8; et la Colombie dont la population s'élève à 3,000,000, en a 20; l'Amérique anglaise, avec 2,290,000, en publie 20; l'Amérique espagnole, 4; l'Amérique française, 3; et l'Amérique danoise, 2. Haïti, dont la population est de 950,000 ames, publie 5 journaux. L'Afrique, dont la population est de 60,000,000 d'ames, ne possède que 12 journaux, et l'Océanie, 9, avec une population de 30,000,000.

(Emancip.)

### CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Séance du 30 juin,

(PRÉSIDIÉE PAR M. GOUJON.)

A six heures et demie, M. le président a ouvert la séance; peu de causes ont été appelées; les plus remarquables sont celles que nous allons rapporter :

Le sieur Truchon, ayant paru à l'audience de samedi, se plaint de n'avoir pas été bien compris dans sa demande à MM. Cochet et Godmard. Dans ladite audience, les membres du conseil avaient accordé au demandeur, à titre d'indemnité, la somme de 5 fr.; et le sieur Truchon a reçu cette somme. Il fait appeler de nouveau son fabricant, disant que cette somme n'est que pour son montage de métier, mais qu'il demande une augmentation sur le prix de sa façon, qu'on ne lui a porté qu'à 1 fr. 35 c., l'étoffe étant un satin 60 portées, tramé 4 bouts. M. Cochet répond que le chef d'atelier a accepté la conciliation en acceptant les 5 fr., et qu'il ne voit pas pourquoi on reviendrait sur une chose jugée. Le conseil déclare qu'attendu que le chef d'atelier, en acceptant la somme qui lui avait été allouée à l'audience de samedi, a accepté la conciliation, passe la conciliation en jugement et le déboute de sa demande.

La dame Valette, ayant monté plusieurs métiers de schalls pour M. Ajac, fit pour 900 f. de frais; après que les métiers furent montés, le sieur Ajac écrivit sur le livre de la dame Valette, qu'il ne promettait qu'une pièce; elle le fit paraître devant le conseil des prud'hommes, qui donna réserve de tous ses droits à la dame Valette sur le sieur Ajac, si ce dernier ne lui donnait plus d'ouvrage. Cependant, le fabricant lui promit un dessin qui, disait-il, était très-avantageux, que le sieur Bouvery avait entre ses mains, mais qu'il le lui retirerait: il n'en fut rien. Après plusieurs jours, la dame Valette vit qu'on ne faisait que l'amuser; pressa le sieur Ajac, qui lui offrit de l'ouvrage pour un seul métier (on sait qu'il est d'usage que ces sortes de métiers doivent toujours marcher à double). La dame Valette a été obligée de renvoyer ses ouvriers et demande un défrayement.

Le sieur Ajac répond qu'il avait donné ordre à son commis de ne promettre d'ouvrage que pour une pièce, et que même on devait l'avoir écrit sur la disposition.

La dame Valette dit que ce fait est faux. Le sieur Bouvery, interpellé, déclare qu'à la même époque il avait reçu une disposition, mais que rien de semblable n'y était écrit; que seulement, on avait écrit sur son livre, après bien entendu, comme sur celui de la dame Valette: *pour une seule pièce*; mais qu'ayant réclamé il avait obtenu justice.

Le monteur de métiers interpellé à son tour, dit n'avoir rien vu d'écrit derrière la disposition. La dame Valette ajoute qu'elle n'a fait sur lesdits métiers que pour 592 fr. de façon.

Le conseil prononce ainsi: sur la demande en indemnité de la dame Valette, le conseil renvoie les parties pardevant MM. Reverchon, Favier, Perret et Charnier.

Le sieur Jacob fait comparaître de nouveau son élève qui fut mis, il y a huit jours, sous la surveillance des membres du conseil. Le sieur Jacob dit que son élève se comporte toujours très-mal; et sur le rapport des membres délégués pour le surveiller, le conseil prononce ainsi: attendu que d'après le rapport des membres du conseil, il y a mauvaise volonté de la part de l'élève, le conseil résilie les engagements, et accorde au sieur Jacob une somme de 200 fr. à titre d'indemnité.

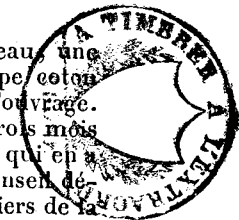
La dame Vagneux, dévideuse, réclame au sieur Siran la somme de 32 fr. montant de dévidage. Dans une petite audience, la conciliation portait que le sieur Siran payerait cette somme qu'il avait avoué devoir à sa dévideuse; aujourd'hui, il nie la somme, et dit qu'il ne doit rien. Le conseil déclare: qu'attendu que le sieur Siran a reconnu dans une précédente audience devoir à sa dévideuse la somme de 32 fr., la conciliation est passée en jugement.

Le sieur Vernay avait à l'essai pour apprenti le fils du sieur Ferlat; il l'a gardé trois mois; au bout de ce temps, les parens de l'élève l'ont retiré sans en prévenir son chef; et un dimanche, tandis que le sieur Vernay et son épouse étaient absens, l'élève a ouvert une garde-robe, a pris les habits que le sieur Vernay lui avait achetés, et s'est retiré chez ses parens où il est demeuré. Le sieur Ferlat répond qu'étant malade, et ayant besoin de son fils, il a cru avoir le droit de le retirer sans autre forme. Le conseil déclare: qu'attendu que le fils Ferlat a demeuré pendant trois mois à l'essai chez le sieur Vernay, condamne le sieur Ferlat père à payer 50 c. par jour pour sa nourriture.

Le sieur Blanchet réclame au sieur Mathevet ses effets que ce dernier lui a retenus. Le sieur Mathevet répond qu'ayant pris ce jeune homme à condition qu'il lui retiendrait un sou par aune sur sa façon, vu qu'il ne savait pas bien travailler, et n'ayant rien retenu, il a cru devoir garder les effets. Le conseil ordonne au sieur Mathevet de rendre les effets, et M. le président ajoute que les chefs d'ateliers ont tort de recevoir les ouvriers sans livrets.

Le sieur Magnet réclame au sieur H. Droiteau une indemnité sur un montage de métier de crêpe coton uni, il a fait pour 58 fr. de frais et pour 32 fr. d'ouvrage. M. H. Droiteau observe que l'ouvrier a resté trois mois à la pièce et produit le livre d'un autre ouvrier qui en a fait trois dans le même espace de temps. Le conseil déclare: qu'attendu que l'ouvrier n'a fait que le tiers de la journée, le conseil le déboute de sa demande. M. le président dit à M. H. Droiteau de donner une pièce à ce chef d'atelier; ce dernier promet de la lui donner.

La séance est levée à 8 heures et demie.



## ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

D'affreux malheurs ont affligé la capitale, et pendant trois jours la guerre civile en a fait un horrible champ de bataille.

L'ordre est rétabli et règne de nouveau dans Paris; mais hélas! à quel prix!

La loi nous interdit toute dissertation politique, et nous ne pouvons donc développer, dans cette feuille, notre opinion sur ce que ce mélancolique événement offre de politique; mais nous pouvons, nous devons même témoigner notre profonde douleur.

Que les partis qui ne se désignent réciproquement que par les épithètes les plus révoltantes, se réjouissent ou se maudissent, nous qui sommes travailleurs, nous pleurons et déplorons; car le sang une fois versé n'a plus la couleur des partis! c'est du sang français, d'hommes dévoués et capables de grandes choses. Les lâches, les gens payés ne se battent pas ainsi!

Peuple! peuple! toujours du sang, et du plus pur, du plus généreux, du sang de jeunes hommes entraînés vers une chimère, ou poussés par des misérables qui n'ont d'espoir et d'avenir que dans les calamités publiques, et qui dans l'ombre fuient le danger qu'ils ont soulevé.

Que la vengeance humaine et divine tombe sûr ces monstres! mais qu'elle les cherche et les frappe aussi bien dans les hôtels, que dans les mansardes ou l'atelier, aussi bien sous l'habit brodé du pair de France que sous la blouse du prolétaire.

Paris, 7 juin. — La tranquillité est parfaite; les magasins, les ateliers, les chantiers, les marchés, les galeries, les passages sont ouverts comme à l'ordinaire. Les ouvriers s'occupent avec activité à réparer les rues où des barricades avaient été élevées. La circulation des voitures est rétablie. Paris offre l'aspect le plus satisfaisant. (Nouveliste.)

## ANNONCES DIVERSES.

### BASCULE - ROULEAU.

Le Sr CUZIN, fabricant d'étoffes, rue de Flesselles, n° 6.

[17] Prévient le public qu'il a déposé une *Bascule-rouleau* de son invention au conseil des prud'hommes, qui l'a autorisé à en conserver la propriété pendant quatre années. Le sieur Cuzin, afin de livrer ces *Bascules* à bas prix, vient d'en faire confectionner dans toutes les largeurs; il se charge également de les placer et fait des envois pour le dehors.

Ce nouveau procédé offre l'avantage, 1° de ne point embarrasser le derrière du métier, le bec de la bascule et sa charge étant sur le devant; 2° de tenir, avec un poids de 10 livres, la chaîne aussi tirante que 40 livres sur les bascules ordinaires, et 150 livres à besace; 3° de tenir toujours la chaîne également tirante, en lui conservant beaucoup de jeu; 4° d'économiser les cordes qui ne s'usent presque pas. (Voir le N° 21, du 18 mars.)

### LAMPE MÉTÉORE.

[9] Le sieur GALLAND fils, ferblantier, rue des Farges, n° 112, prévient le public qu'il est l'inventeur de la *Lampe météore*, qu'il vient de déposer au conseil des prud'hommes qui, par ce dépôt, l'a autorisé à en conserver la propriété pendant cinq ans. Cette lampe, qui se fabrique de diverses formes, en fer-blanc, étain et cuivre, offre de grands avantages; d'abord elle ne donne aucune ombre, sa clarté est du double de celles qui ont été en usage jusqu'à ce jour; mais, ce qui la rend indispensable aux chefs d'ateliers, c'est qu'elle ne consomme qu'une once et demie ou 45 grammes d'huile en sept heures.

## AVIS.

Les personnes qui sont abonnées aux *Connaissances utiles*, auront à s'adresser dorénavant, pour les réclamations, chez M. Falconnet, rue Tholosan, n° 5, étant une affaire à lui particulière. Le bureau de *l'Echo de la Fabrique* est totalement étranger à ces abonnements.

[40] Le sieur David prévient les chefs d'ateliers et dévideuses, qu'il adapte son nouveau procédé aux anciennes mécaniques rondes et longues, soit pour le dévidage, trancanage et pour les canettes, ensemble ou séparément. Par ce moyen, les anciennes mécaniques deviennent telles que celles de son invention: le tout à un prix très-mo-déré. Il fait aussi toutes sortes d'échanges de ses nouvelles mécaniques avec les anciennes; ce qui fait qu'il a toujours chez lui un assortiment de mécaniques à dévider, en rencontre, à bon marché et avec garantie.

A prendre, un métier de velours façonnés fond satin payé 8 fr., et un autre en velours unis, chez M. Drivon (cadet), côte des Carmélites, à la barrière de fer.

— On demande un ouvrier pour un velours plein, tramé cru, payé 5 fr. 50 c.

S'adresser chez M. Gay, rue Flesselle, n° 4, au 2°.

On demande des ouvriers pour des courans et des unis en bons articles.

[39] On demande une apprentie de 15 à 18 ans pour la fabrique d'étoffes unies, sur les meilleurs articles.

[42] On demande à acheter de rencontre mille bobines environ de fer blanc pour crêpes.

— On demande un Métier d'échantillons à acheter.

— On demande un Métier pour compagnon dans un atelier d'unis et de façonnés: le jeune homme est fort ouvrier dans les unis.

S'adresser au Bureau du Journal.

A prendre, un métier gros de Naples, rue Godefroy, maison Bois-sac, n° 7, au 4<sup>me</sup> étage.

A vendre, trois métiers avec mécanique en 400, et plusieurs autres ustensiles pour la fabrique. S'adresser chez M. Oray, rue Tholosan, n° 5.

A vendre de suite, 3 métiers de velours neufs, en 22 portées, bat-tans, remisses, etc. ayant coûté 180 fr. chaque. Prix: 110 fr. l'un, 500 fr. les trois. S'adresser au bureau du Journal.

[41] A vendre, 3 Métiers en corps plein, avec tous leurs accessoires; un ménage monté, avec plusieurs lits, placards, porte-balance, poêle, batterie de cuisine, etc., sous des conditions avantageuses. S'adresser à M. Depierre, portier à la Croix-Rousse, repos de la Boucle, maison Pairrot.

[55] A VENDRE, une MÉCANIQUE ronde, à marche, avec divers ustensiles de fabrique.

S'adresser à M. Meunier père, rue des Petits-Pères, maison Berry, au 2<sup>me</sup>.

A vendre, rue Ferrachat, Maison de construction récente, du re-venu de 1,400 fr. On donnera facilité pour le paiement. S'adresser à M. Chastaing, rue du Bœuf, n° 5, au 2<sup>me</sup> étage.

### A vendre ou à louer.

Une MAISON de campagne, jardin, vignes, terre, etc., propre à une fabrique d'étoffes de soie ou autres, une bonne source d'eau claire, près de la rivière, située à Oullins.

S'adresser à M. Phily, limonadier, quai des Augustins, n° 75.

A LOUER, des Appartemens propres pour des ateliers de la fabrique d'étoffes de soie. Ces appartemens peuvent contenir de un à deux métiers, montée du Garilland, n° 8.

S'adresser chez M. Vittard, rue de Puzy, n° 15.

A louer de suite, un appartement de 3 jolies pièces, et à vendre un atelier composé de 4 métiers à la Jacquard, en très-bon état, placés dans cet appartement.

Le preneur aurait la faculté de prendre ou laisser ladite location. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Benoît, homme d'affaires, quai de Retz, n° 36, dans la matinée.

*A. Vidal, Geraul.*